

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 + 4 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 13 du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents* : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, ROUCOLLE Lilian, RAMIREZ Anne-Marie, LACROUX Charles, BOLASELL Claire-Marie, SABARDEIL Manon, COLARD Lionel.

*Absents ayant donné procurations* : LAFITTE Patrick à René WALLEZ, FEDERICO Fatiha à COGEZ Aline, S GERBOLES Henri à COLARD Lionel, LIRONCOURT Agnès à SABARDEIL Manon

*Le quorum est atteint*

*Mme Sandra FORNELLI a été nommée secrétaire de séance*

**OBJET : DEL04202307 Modification des tarifs de vente des casiers au cimetière**

Monsieur le maire propose au conseil de modifier les tarifs de vente des casiers au cimetière.

Au mois d'octobre 2016 le conseil municipal avait délibéré et fixé les tarifs des casiers à 1 096 € à l'unité. Depuis cette date aucune augmentation de tarifs n'a été effectuée.

En 2022 il a été prévu la construction de caves urnes et de casiers car les dernières constructions étaient toutes vendues.

24 enfeu en granit et 6 caves urnes sont en cours de réalisation ou déjà réalisés. C'est l'occasion de revoir les tarifs fixés il y a maintenant 7 ans.

Le coût de construction des 24 casiers s'élèvent à 30 833 € HT. Ce qui donne un prix de 1 285 € par casier auquel il faut rajouter le coût du m<sup>2</sup> qui est fixé à 100 €. Il faut compter 1 m<sup>2</sup> par casier. Total 1 285 € + 100 € = 1 385 €

Il est proposé au conseil de fixer le tarif des casiers à 1385 €. Le tarif des caves urnes n'évolue pas et reste fixé à 630 €.

Le prix du m<sup>2</sup> de terrain dans le cimetière reste fixé à 100 €, 50 % du prix du terrain étant reversé au CCAS à savoir 50 €.

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** la modification du tarif de vente des casiers qui sera fixée à 1 385 € par unité au titre de la concession perpétuelle à compter du 13 avril 2023.

**CONSERVE** le prix du m<sup>2</sup> de terrain dans le cimetière à 100 €

**CONSERVE** le prix des caves urnes à 630 €

**DIT** que 50 % du prix du terrain à savoir 50 € seront reversés au CCAS

**Extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**C. MANAS**